

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
Circonscription de VIRE

COMMUNE LES MONTS D'AUNAY
ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté N° MA-ART-2021-038

OBJET : Arrêté portant numérotation de voirie rue du Clos Fleuri à Aunay-sur-Odon

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2213-28 ;

Considérant que le numérotage des habitations en agglomération constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2019 décidant de nommer le lotissement le Clos Fleuri "rue du Clos Fleuri" ;

ARRÊTE

Article 1 : Sur la voie créée par délibération du 20 mai 2019, sont arrêtés les numérotations suivantes :

N° de LOT	N° de RUE	LIBELLÉE DE VOIE
1	1	rue du Clos Fleuri
2	2	rue du Clos Fleuri
3	4	rue du Clos Fleuri
4	3	rue du Clos Fleuri
5	5	rue du Clos Fleuri
6	6	rue du Clos Fleuri
7	8	rue du Clos Fleuri
8	10	rue du Clos Fleuri
9	7	rue du Clos Fleuri
10	12	rue du Clos Fleuri
11	9	rue du Clos Fleuri
12	14	rue du Clos Fleuri
13	16	rue du Clos Fleuri
14	11	rue du Clos Fleuri
15	18	rue du Clos Fleuri
16	20	rue du Clos Fleuri
17	22	rue du Clos Fleuri
18	24	rue du Clos Fleuri
19	26	rue du Clos Fleuri
20	28	rue du Clos Fleuri
21	30	rue du Clos Fleuri
22	32	rue du Clos Fleuri
23	34	rue du Clos Fleuri
24	38	rue du Clos Fleuri
25	36	rue du Clos Fleuri

Article 2 : Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être espéré sans autorisation et sans contrôle de l'autorité municipale.

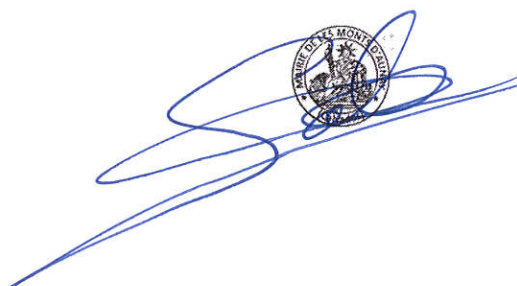
Article 3 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vire,
- Le Directeur du Centre de Tri Postal de Villers-Bocage,
- Monsieur le Capitaine du Centre de Secours des Monts d'Aunay,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Le Directeur du Service du Cadastre.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 31 mars 2021.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MUNICIPALITE DES MONTS D'AUNAY' and a central emblem. The signature is a cursive, flowing line that extends across the stamp and to the right.